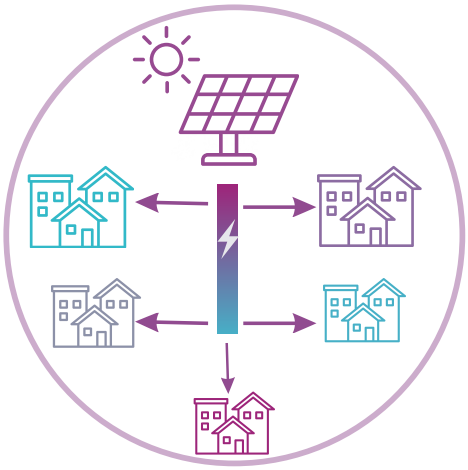
territoire d'énergie
ARDÈCHE

L'autoconsommation collective patrimoniale



Autoconsommer une plus grande partie de sa production, c'est réduire sa facture d'électricité.

Produire, partager, valoriser pour économiser !

L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE PATRIMONIALE, C'EST QUOI ? EST-CE POUR MA COMMUNE ?

L'autoconsommation collective patrimoniale consiste à produire de l'électricité photovoltaïque sur un ou plusieurs bâtiments d'un même patrimoine afin de la partager **entre plusieurs bâtiments consommateurs appartenant au même propriétaire.**

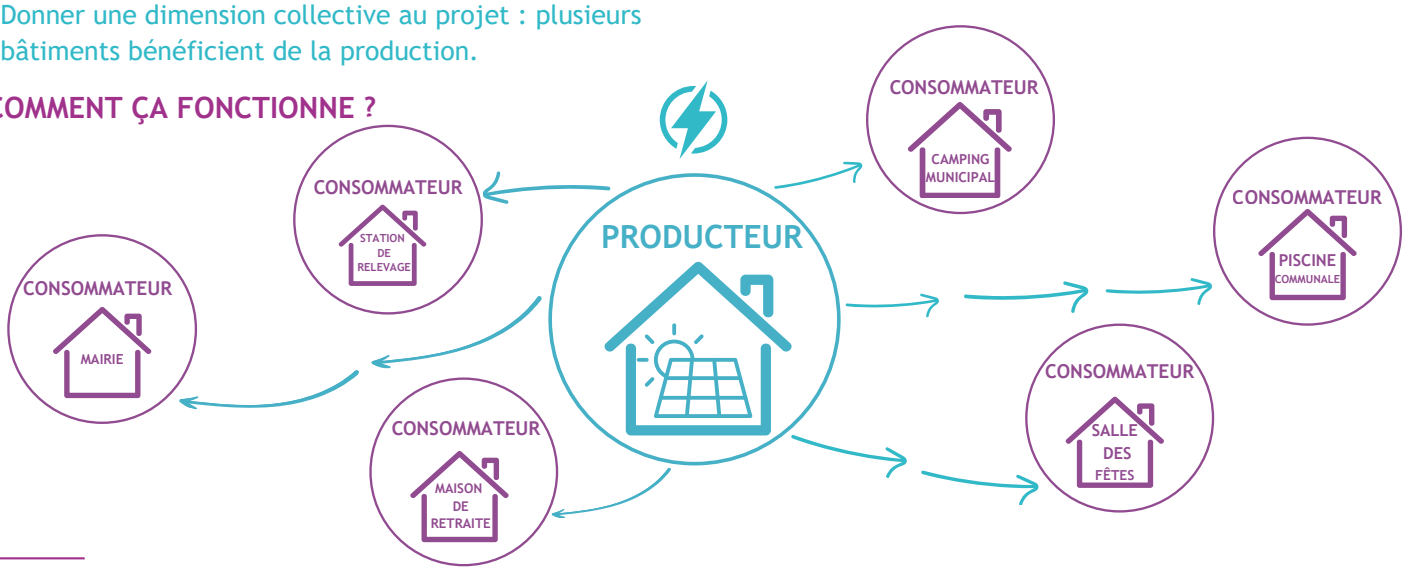
POURQUOI S'Y INTÉRESSER ?

- Sécuriser ses achats d'électricité en consommant une partie de sa production locale
- Valoriser les toitures et les équipements communaux existants
- Maîtriser une partie de la facture énérgétique de ma commune en produisant une énergie locale
- Réduire l'empreinte carbone du patrimoine communal
- Donner une dimension collective au projet : plusieurs bâtiments bénéficient de la production.

QUELS BÂTIMENTS ?

Selon les consommateurs et la proximité des sites : pompes de relevage, camping, piscines, maisons de retraites, écoles, mairie, salle des fêtes, restaurant scolaire, centre social, ateliers municipaux, équipements sportifs ...
Les bâtiments situés dans un périmètre de 2 km autour du site de production.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?



AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE PATRIMONIALE OU COLLECTIVE OUVERTE À DES TIERS : QUELLE DIFFÉRENCE ?

COLLECTIVE PATRIMONIALE

Une même entité est productrice ET consommatrice.
Exemple : plusieurs bâtiments d'une même commune.

COLLECTIVE OUVERTE À DES TIERS

Plusieurs producteurs et/ou consommateurs partagent une production locale via une PMO.

Des questions ?
Un projet à faire étudier par nos chargés d'affaires ?

Contactez-nous : energie@territoiredenergieardeche.com
Tél. 04 75 66 38 90
www. territoiredenergieardeche.com

octobre 2026

territoire d'énergie
ARDÈCHE

L'ACCOMPAGNEMENT DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE ARDÈCHE

De la première idée à la mise en service, une démarche structurée pour sécuriser votre projet

UNE ÉTUDE, POUR SAVOIR QUOI FAIRE... ET DANS QUEL ORDRE ?

Territoire d'énergie peut acompagner la commune dans l'étude de faisabilité, le dimensionnement et l'analyse économique du projet, puis dans les démarches administratives et techniques.

LES GRANDES ÉTAPES



1	2	3	4	5
CADRER	**ÉTUDIER**	**DÉCIDER**	**RÉALISER**	**EXPLOITER**
sites consommations objectifs	production dimensionnement	scénario montage financement	consultations travaux raccordement	mise en service suivi optimisation

CE QUE TERRITOIRE D'ÉNERGIE PEUT FAIRE POUR VOUS

ÉTUDES ET DIAGNOSTIC	Analyse des consommations, les sites producteurs/consommateurs, les contraintes techniques et le potentiel photovoltaïque.
SCÉNARIO ET PRÉCONISATIONS	Comparer plusieurs scénarii de dimensionnement et de répartition de l'énergie, éclairer les choix techniques et économiques.
MONTAGE DU PROJET	Accompagner les démarches administratives et techniques : urbanisme, raccordement, consultation des entreprises, contrôle et suivi.
MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE	La collectivité peut confier à Territoire d'énergie la réalisation de l'opération sous mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée.*
MISE EN SERVICE ET SUIVI	Accompagner la mise en service et le suivi de l'installation : le projet doit aussi prévoir l'organisation du partage et le fonctionnement de l'opération.

*MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE : 3% du montant HT de l'opération, avec un plafond de 24 000 €, selon les modalités indiquées dans la présentation du projet.

A vérifier avant de se lancer

Des consommations compatibles : la production solaire est variable; le dimensionnement doit être calé sur les profils de consommation des bâtiments.

Des sites suffisamment proches : vérifier les critères de proximité et de raccordement au cas par cas.

Des questions ?
Un projet à faire étudier par nos chargés d'affaires ?

Contactez-nous : energie@territoiredenergieardeche.com
Tél. 04 75 66 38 90
www. territoiredenergieardeche.com

octobre 2026